

## Mise en garde

Nous avons récemment été informé du fait que l'Ordre des chimistes du Québec a déposé des constats d'infraction contre un certain nombre de candidats ayant inscrit " chimiste " comme emploi recherché dans la demande d'emploi qu'ils ont remplie dans le présent site et ce, sans être membre de l'Ordre des chimistes du Québec. L'Ordre reproche aux candidats d'avoir " usurpé le titre de chimiste en utilisant un titre pouvant laisser croire qu'il[s] [sont] chimiste[s] ".

Pour tenir compte de cette situation, mais sans pour autant admettre le bien-fondé de ces constats d'infraction, nous avons apporté des modifications à notre site. À titre d'exemple, vous avez maintenant la possibilité d'indiquer de quel ordre professionnel vous êtes membre. Nous vous invitons néanmoins à agir avec prudence relativement à cette situation.

D'autre part, nous invitons les candidats ayant reçu pareil constat d'infraction à communiquer avec nous pour de plus amples informations.